

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2017

Le lundi 16 octobre 2017, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

Mme Zorah AIT-MATEN
M. Romain BLACHIER
Mme Claire SADDY
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IELH
Mme Laure DAGORNE

POUVOIR A :

Mme PICOT
Mme GALLIOU
M. ACACIA

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2017 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme la Maire : Le quorum étant atteint, nous allons commencer à rapporter les dossiers, nous allons commencer par ceux de Monsieur BRUMM qui doit nous quitter en cours de conseil.

9 – 27103 - Modification de la délibération n° 2017/3063 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 8 990 896,00 euros relatif à une opération d'acquisition de 227 logements (102 logements PLUS et 125 logements PLS) située ruelle du Grand Casernement à Lyon 7^e Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit d'un rapport qui a trait à la modification d'une délibération portant sur une garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 8 990 896,00 euros.

Il y a eu une erreur matérielle dans la délibération initiale et cette délibération prône la modification de forme de cette délibération initiale.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 – 26849 -Modification de la délibération n° 2017/3026 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15% à la SAHLM VILOGIA, pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 5 014 439,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 34 logements PLS 120-124, rue André Bollier à Lyon 7^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit d'un rapport identique au précédent, c'est une délibération qui portait sur la garantie sollicitée à hauteur de 15% à la SAHLM VILOGIA, pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 5 014 439,00 euros.

Cette délibération comportait également une erreur matérielle et cette nouvelle délibération corrige la délibération qui était erronée.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 – 26854 – Dotations aux arrondissements – Année 2018 – Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Très brièvement, je rappelle que le code des collectivités territoriales prévoit que les recettes de fonctionnement dont dispose le conseil d'arrondissement sont constituées d'une dotation de gestion locale et d'une dotation d'animation locale et que le montant des sommes destinées aux dotations de gestion et d'animation locales des arrondissements est fixé par le conseil municipal ; les 9

arrondissement de la Ville bénéficient annuellement de 3 dotations dont 2 dotations de fonctionnement et une dotation d'investissement.

Il est proposé que ces dotations soient les suivantes :

- Le montant de la dotation de gestion locale pour 2018 s'élèverait à 4 722 231 euros,
- Le montant de la dotation d'animation locale pour 2018 s'élèverait à 463 736 euros,
- Le montant de la dotation d'investissement pour 2018 s'élèverait à 1 010 524 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GEOURJON : *Traditionnellement, comme chaque année, je regrette que les arrondissements n'aient pas une dotation et des compétences plus élargies ; l'arrondissement est le lieu de la proximité.*

Je sais que l'on est dans le cadre de la loi PML mais d'autres villes comme Paris ont des arrondissements qui sont mieux servis en termes de budget et de délégations de compétences. Donc même dans le cadre de la loi PML, il est possible de confier plus de missions aux arrondissements et je regrette que ça ne soit pas le cas à Lyon. Je voterai contre ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 voix contre : M. GEOURJON, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

1 – Attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 euros à l'association Habitat et humanisme pour l'organisation de "Tous Unis, tous solidaires" - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Cette délibération concerne une subvention de 7 000 euros à l'association Habitat et humanisme pour l'organisation de "Tous Unis, tous solidaires".

Cette manifestation existe depuis plusieurs années pour favoriser le bénévolat ; cette manifestation s'étend sur plusieurs mois.

Pour 2017- 2018, il est prévu notamment : un « speed-dating » associations-entreprises à la Chambre de Commerce et d'Industrie ; la promotion du bénévolat estival auprès des jeunes en partenariat avec le CRIJ ; une opération grand public organisée sur une durée d'un mois impliquant citoyens, associations et entreprises pour valoriser et promouvoir le bénévolat ; une plate-forme web qui permet d'accueillir pour un créneau court tout citoyen qui veut découvrir le bénévolat et tester une expérience d'engagement dans une association.

Le budget prévisionnel global est de 91 500 €, le montant de la subvention demandé à la ville de Lyon de 7 000 euros est identique à celui accordé en 2016 à l'association « Les petits frères des pauvres ».

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Monsieur ACACIA va nous présenter les 3 délibérations suivantes ensemble, et nous les voterons séparément.

2 – Mesures environnementales liées au stationnement payant – Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de 3 projets de délibérations sur le stationnement à Lyon ; comme toutes les villes françaises, Lyon doit mettre en œuvre au 1er janvier 2018 la loi sur la dépenalisation et la décentralisation du stationnement ; cette mise en œuvre fait l'objet de 3 délibérations définissant une politique de stationnement cohérente avec les orientations de la politique de mobilité de la Métropole et avec les futures orientations du Plan de Déplacement Urbain en cours de révision.

Il s'agit essentiellement d'améliorer le respect et les conditions de stationnement de surface de courte durée en favorisant la rotation des véhicules sur les places, de dissuader le stationnement des pendulaires domicile/travail, en les incitant à un report modal ou à l'usage des parkings publics ou privés sous-utilisés, d'accompagner la démotorisation du centre ville en répondant aux besoins des stationnements des résidents et en décourageant les habitants d'avoir plusieurs véhicules, enfin de réduire le trafic automobile pour permettre une amélioration de la qualité de l'air.

Une première délibération concerne les mesures environnementales liées au stationnement payant.

Il est bien de savoir qu'en cas de pollution de niveau 3 ou de circulation alternée ou différenciée mise en œuvre par le préfet, s'appliqueront 4 mesures : la gratuité du stationnement pour les titulaires de la vignette résident, les grilles tarifaires presto et tempo environnementales pour les véhicules possédant une vignette crit'air de catégorie verte et véhicule hybride, une vignette environnementale minorée de 50% pour les professionnels mobiles de l'urgence et de la santé, à condition qu'ils possèdent des véhicules électriques ou hybrides, enfin une vignette environnementale minorée de 50% pour le 1^{er} véhicule d'un résident possédant un véhicule électrique ou rechargeable.

La deuxième délibération concerne la tarification de la vignette résident annuel et les forfaits stationnement résidents.

Le dispositif de la vignette résidentielle connaît un grand succès mais montre ses limites ; en effet le nombre de vignettes est supérieur au nombre de places réglementées ; les usagers prennent une vignette sans en avoir l'utilité avérée ou, d'une manière exceptionnelle car, ils ont une solution pour se garer en dehors de l'espace public.

Chaque mois, il n'y a que 60% des 40 000 vignettes qui prennent le ticket. Par ailleurs, le découpage de l'arrondissement, n'a pas permis d'inciter à laisser la voiture garée et d'avoir un report modal pour les déplacements quotidiens et pendulaires intra arrondissement. Ce découpage ne tient pas compte des coupures urbaines géographiques et des bassins de vie.

Il est donc proposé de recentrer le dispositif sur les résidents qui ne disposent pas de parking privé, les vignettes deviennent payantes : 40 euros pour la 1^{ère} voiture et 60 euros pour une seconde vignette et ainsi de faire évoluer la tarification des forfaits de stationnement résidents.

Enfin, un découpage de la ville par bassin de vie sera établi par arrêté du maire.

La 3^e délibération concerne la fixation des nouvelles grilles pour la redevance de stationnement et la création d'un forfait post-stationnement dit FPS.

Les 38 600 places de stationnement sur voirie existantes à Lyon se répartissent aujourd'hui sur 3 zones : presto, tempo et nocturne ; le nouveau dispositif établit 2 mesures : de nouvelles grilles tarifaires pour les zones presto et tempo que le paiement s'effectue sur l'horodateur ou de façon dématérialisée, il faut noter que les tarifs de ces 2 zones n'avaient pas été modifiés depuis 2009 et la création d'un forfait post-stationnement qui doit remplacer l'amende pénale de 17 euros, appliquée aux usagers qui ne se seront pas acquittés ou partiellement du montant de la redevance de stationnement, ce montant est fixé par zone et ne pouvant être réglementairement supérieur au montant correspondant à la durée maximale de stationnement autorisé.

Ce montant est égal à 10 heures de stationnement par grille, soit 60 euros en zone presto, 35 euros en zone tempo.

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme MARION : *Sous couvert de lutte contre la pollution, sous couvert de fluidité et de développement durable, d'égalité hommes femmes, je suis presque surprise que l'on ait pas cité cela*

dans le rapport, tellement c'est récurrent, on assiste à une « criminalisation » de l'usage de la voiture à Lyon.

Cela a commencé par la généralisation des places payantes contre les places gratuites ; la gratuité c'est beau Madame le Maire, c'est chouette aussi que dans la ville de Lyon, il y ait des endroits qui restent gratuits. Pour certaines personnes, payer un stationnement représente un coût et elles n'en ont pas les moyens.

On a restreint les voies de circulation, ce qui ne facilite pas la vie des automobilistes mais pas non plus des piétons ni des cyclistes ; on a également augmenté les abonnements résidents : + 25% en février 2015 et une nouvelle hausse.

Maintenant, vous proposez de passer les amendes de 17 à 60 euros pour non paiement du stationnement, on ne parle pas d'un stationnement gênant ou d'une infraction routière.

C'est un impôt confiscatoire et je trouve que le développement durable a bon dos quand on sait que la voiture à Lyon est responsable de 5 à 10 % d'émission de CO2. En réalité, les 90% restants, c'est le chauffage urbain, vous n'allez pas demander aux gens de ne plus se chauffer mais, ce sont également les industries chimiques du sud de Lyon et là, je ne vois pas de mise en place de vignettes anti-pollution ou des dispositifs contraignants à leur égard. Ce serait quelque chose à proposer.

Je voulais également souligner le mauvais état de notre système de transports en commun, les difficultés qu'ont les gens d'aller d'un point A à un point B, très régulièrement, c'est la raison pour laquelle les transports urbains ne sont pas si utilisés que ça et qu'ils posent un certain nombre de problèmes à un grand nombre de Lyonnais. Je pense aux familles, aux personnes en situation de handicap, aux commerçants et aux artisans.

Aucune vraie proposition n'est à destination des artisans et des commerçants qui ne vivent pas à Lyon mais y travaillent et pour lesquels c'est une vraie galère de ne pas avoir de possibilité de stationnement alors qu'ils passent la journée en ville et qu'ils n'ont pas besoin de passer l'argent qu'ils génèrent avec leur activité, dans du stationnement.

C'est une vraie doléance pour les artisans et les commerçants qui contribuent à faire que la ville de Lyon soit plaisante à habiter.

Une dernière doléance, Madame le Maire, pour que vous notiez qu'il y a certaines villes qui profitent de cette nouvelle disposition au niveau national, pour faire baisser le tarif des contraventions et non pour les augmenter quasiment par 4.

M. GEOURJON : *Nous partageons le double objectif de lutter contre la pollution atmosphérique et de fluidifier le stationnement ; dans ce cadre- là effectivement, développer une politique tarifaire sur le stationnement de surface, pour inciter les automobilistes à se garer en parking souterrain me paraît important, d'autant plus important pour les commerçants parce que, si l'on veut soutenir le commerce de proximité, il faut aussi que les clients qui n'habitent pas forcément tous à côté de leur commerce de proximité, puissent se garer relativement facilement et cela passe par un stationnement payant et qui dit stationnement payant de surface, dit aussi obligation d'avoir des systèmes de contrôle.*

Dans ce cadre- là, l'amende qui devient un forfait post stationnement paraît pertinente parce que sinon, il est plus intéressant de risquer une amende qui a un tarif non dissuasif que de payer son stationnement.

A l'inverse, même si nous partageons l'idée d'avoir une politique de stationnement par bassin de vie, je ne vois pas la justification de rendre la vignette payante puisque, là il n'y a pas d'apport complémentaire ou supplémentaire par rapport à la situation actuelle ; la notion d'inciter les foyers lyonnais, à se passer d'un deuxième véhicule, sauf nécessité absolue par la tarification de la vignette, pouvait être gérée par une tarification différenciée au niveau de l'abonnement mensuel mais pas nécessiter de mettre en place une vignette payante sans apport de service supplémentaire ou complémentaire pour les résidents.

Conséquence : nous voterons pour les mesures environnementales, pour l'institution d'une redevance du stationnement et contre l'évolution des tarifs de stationnement sur voirie.

M. CHARLES : *Je vais reprendre quelques arguments et développer ; mon groupe votera ces délibérations avec quelques observations.*

Je vais quand même répondre à Madame MARION car je ne sais pas où elle a pris ses chiffres : les émissions de CO2 c'est 1/3 les véhicules, 1/3 le chauffage non pas urbain, il faut faire attention, 1/3 les industries ; ce n'est pas 10% ce n'est pas vrai.

Pour prendre tous les chiffres du plan climat, les chiffres de Madame MARION sont faux.

On vote aujourd'hui une délibération de mise à disposition dans une école, de locaux pour des instruments mesurant la pollution atmosphérique. On a un rapport qui est sorti récemment où il y a 500 000 morts par an, aujourd'hui en Europe dus à la pollution atmosphérique, chez nous on dit 42 000 morts et on discute pour savoir si on pénalise les gens en essayant de réguler et de diminuer le nombre de voitures en ville.

Il faut savoir qu'aujourd'hui la pollution atmosphérique est en grande partie la pollution par les émissions de CO2 ; la pollution aux particules est plus dangereuse localement que le CO2 qui est plus dangereux globalement.

On sait grâce au docteur ZMIROU notamment que les personnes les plus pauvres sont le plus impactées par la pollution atmosphérique donc, quand on dit que pénaliser la voiture c'est antisocial, regardez les diagrammes de santé publique et vous verrez que ce sont les plus pauvres les plus impactés par les problèmes de pollution.

Pendant 30 ans, on a adapté nos villes à la voiture, évidemment tout le monde était captif, on ne pouvait pas vivre sans voiture, aujourd'hui on fait le mouvement inverse et je trouve que la société civile va plus vite que nous ; dans le 7^e arrondissement, il y a un grand nombre de gens actifs qui vit sans voiture. Les chiffres du vélo, vous les avez en direct sur le Net, on a un niveau record malgré un mois de septembre « pas terrible ».

Déjà aujourd'hui, des ménages font le geste d'abandonner la voiture et je ne vois pas pourquoi ces gens là sont pénalisés par rapport à ceux qui ont deux voitures en ville.

Si on prenait aujourd'hui le nombre de m² utilisés par les voitures en ville et qu'on multipliait par le coût vous verriez la somme que ça représente.

On pourrait faire d'autres remarques : s'il y avait autant de place pour les jeux d'enfants en ville que de place pour la voiture, la ville aurait un autre visage.

Oui, nous voterons pour la régulation qui est une politique d'accès à la ville, de remise de la ville aux habitants en limitant la voiture en ville mais pour nous à l'inverse la deuxième vignette résident ne s'imposait pas, une vignette résident mais pas deux.

Nous voterons ces rapports. On trouve que l'amende est chère mais l'amende des TCL, si on ne paye pas son ticket, est au même prix. Soit on pénalise moins le stationnement que l'on pénalise les gens qui prennent les transports en commun sans payer de ticket, il faut remettre les choses en perspective.

Quand on sort de 30 ans avec une ville adaptée à la voiture et que l'on effectue le mouvement inverse, il faut arriver à un équilibre pour ne pas pénaliser les gens.

Dire que le réseau de transports en commun de Lyon est « pourri » est faux ; c'est quand même le premier réseau de France hors Paris, il suffit de se déplacer dans les autres villes pour voir que l'on est bien loti. Il y a des progrès à faire et on va avoir la transformation de la ligne B, la troisième voiture sur la ligne D. Il faudra aller plus loin sur les transports collectifs mais il faut aller voir ailleurs ce qui se passe.

Nous voterons ces délibérations avec cette réserve sur la deuxième vignette résident qui ne s'imposait pas.

M. SECHERESSE : *Bien entendu, j'adhère à ce que vient de dire Monsieur CHARLES, non pas sur la question de la deuxième vignette mais sur le principe général qui nous guide.*

Il s'agit de partir d'un certain nombre d'observations ; sauf à avoir sur ce débat un débat idéologique où une espèce de « grigri » d'opposition avec un moulin à prières incorporé, il est bon de rappeler un certain nombre de faits.

25% des automobilistes qui se garent dans notre ville, payent dans les parcmètres ; 75% ne paient pas. Si ici, on trouve normal que 75% des gens ne payent pas, eh bien, il faut le dire mais il ne faut pas m'accuser de criminaliser les automobilistes.

Nous avons pratiquement 40 000 places sur le stationnement et des maires me demandent de passer la totalité de leur arrondissement en stationnement payant ; je pense au 6^e arrondissement, ceux-là on compris qu'il s'agissait de répondre au problème tel qu'il se posait et il est clair qu'autant

la question des résidents est globalement résolue, autant organiser la fluidité et l'accès aux zones les plus difficiles, je pense en particulier à la Presqu'île et à quelques axes, est une nécessité ; c'est pour cela que nous avons réduit les zones ; il n'y en a plus que 2.

Nous avons fait en sorte que ces zones soient parfaitement accessibles du point de vue tarifaire à ceux qui viennent nous visiter : grand lyonnais et de la région Rhône-Alpes, ils viennent voir un médecin par exemple, fréquenter un commerce très particulier qu'ils ne trouvent pas nécessairement près de chez eux, etc. et sur la première heure ½ de stationnement, on est sur quelque chose de très convenu.

Il y a une ville qui est peut-être votre modèle, c'est Marseille qui met le forfait à 18 euros, c'est le prix de l'amende de ceux qui ne veulent pas payer. A Lyon, 60 euros c'est le type de forfait qu'il faut payer si on veut faire en sorte que les gens payent leur stationnement pour une séquence de 10 heures.

Il n'y a pas seulement le forfait facial à payer il y a la durée pendant laquelle vous avez le droit de stationner. A Lyon, le forfait ne visera l'automobiliste qui n'a pas payé qu'une fois sur la séquence de 10 heures. Il y a des villes où ce sera par tranches de 3 heures, quelqu'un qui aura décidé de partir au dernier moment de son domicile sans utiliser sa voiture et n'ayant pas fait attention qu'elle était garée sur l'espace public à un endroit qui ne convenait pas, il aura 3 fois le forfait dans la journée ; à Paris je crois que c'est 2 fois.

Même si facialement Lyon peut paraître un peu dans les hauteurs du hit parade, vous verrez que ce n'est pas si cher que ça.

Il s'agit de faire en sorte que les gens payent le stationnement.

Nous avons souhaité apporter des outils à de nombreux automobilistes qui ne payent pas leur stationnement, soit par étourderie ou ils jouent un peu : ils restent 2 mn et font le pari de ne pas être verbalisé. A partir du 1^{er} janvier à Lyon, il sera possible avec un Smartphone en accédant sur votre appareil, de payer votre stationnement pratiquement à sa durée réelle.

Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, vous payez un stationnement même si vous stationnez moins, là vous paierez un prix réel c'est un avantage et vous pourrez payer sur des tranches beaucoup plus faibles.

Il y aura un confort d'utilisation à partir du Smartphone qui par ailleurs permettra aux résidents d'être alertés sur la fin de leur vignette, ainsi que tel ou tel secteur interdit au stationnement lors de la Fête des Lumières.

On apporte en même temps aux automobilistes, l'outil qui leur permettra de vivre plus confortablement car ils pourront ajouter 1 ou 2 euros pour finir leurs courses ou leur repas.

C'est dans cet esprit que l'on a décidé de mettre en œuvre une nouvelle grille de pénalisation prévue déjà depuis 2 ans, elle va intervenir le 1^{er} janvier prochain et d'ici là, nous serons en situation d'informer largement l'ensemble des automobilistes.

Avec les contraintes qui sont les contraintes financières des collectivités locales et, malgré cela, nous allons augmenter le nombre d'agents verbalisateurs afin que les objectifs de paiement soient atteints et nous sommes en train de recruter en interne un certain nombre d'agents, qui changent de métier et qui vont devenir ASVP, c'est quelque chose que je vous demande de prendre en compte, parce que ça permet de changer de métier.

Voilà l'esprit dans lequel nous nous confrontons à une obligation ainsi que l'ensemble des villes françaises.

Nous allons marquer le coup concernant les automobilistes et à l'intérieur de Lyon il y en a, qui disposent de véhicules électriques, ils pourront bénéficier d'un « rabais » de 30% et les véhicules électriques hybrides qui seront en cours de chargement bénéficieront également de cette opération.

C'est faire en sorte pour l'avenir de connecter le stationnement à la mobilité globale des lyonnais et de ceux qui nous visitent.

Le forfait de 60 euros, comme l'a dit Monsieur CHARLES, c'est exactement la pénalité que vous devez aux TCL quand vous ne payez pas votre ticket de bus, ça ne me semble pas extravagant. Ne nous faites pas le coup de la pauvreté régnante, etc. Je pense qu'il y a beaucoup de démagogie dans cette histoire car cela concerne toutes les villes de cette planète.

Mme LA MAIRE : *Il me semble que l'on a bien fait le tour du problème, ce sont les objectifs de cette loi et de cette nouvelle réglementation qu'il faut avoir en tête ; il va falloir changer nos habitudes de*

vie pour ceux qui utilisent encore beaucoup la voiture en ville et je pense que cette nouvelle réglementation va aider à diversifier les modalités de déplacements et permettre de gagner en qualité de l'air ; ces mesures sont pour le bien-être de tous.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

3 - Evolution du dispositif et du tarif du stationnement sur voirie adaptés pour les résidents – Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Eddy ACACIA

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(2 voix contre : Mme MARION, M. GEOURJON)

4 – Institution d'une redevance de stationnement et fixation des tarifs des nouvelles grilles du stationnement payant sur voirie et des montants du forfait post stationnement - Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Eddy ACACIA

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

5 - Groupe scolaire Gilbert Dru – Réaménagement du groupe scolaire – 2^e phase-opération n° 07009004 - Lancement de l'opération et affectation de l'autorisation de programme 2015-1- Programme 00006 – Direction de la Construction.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne le lancement de l'opération des travaux de réaménagement et d'accessibilité au sein du groupe scolaire Gilbert Dru. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la PPI et comprennent la rénovation d'une partie du 2^e étage pour la création de nouvelles classes, la mise en accessibilité de l'établissement scolaire à travers la pose d'un ascenseur.

Le 9 octobre dernier, je me suis rendu dans ce groupe scolaire avec des ingénieurs de la Ville, pour présenter à la communauté éducative, les travaux que je viens de rappeler.

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 – Approbation d’une convention d’occupation temporaire de deux espaces sis au sein de deux groupes scolaires au profit de l’association ATMO EI 01006 et 07002 –Direction Centrale de l’Immobilier.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l’approbation d’une convention d’occupation temporaire de deux espaces sis au sein de deux groupes scolaires au profit de l’association ATMO.

Cette association œuvre dans la qualité de l’air ; dans notre arrondissement, cette occupation concerne l’espace d’environ 8 m² dans le jardin de l’école élémentaire Berthelier.

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

7 - Demande d’autorisation présentée par la société POURQUERIE DMP en vue d’exploiter une installation de fonte et d’affinage de métaux non ferreux, 93, boulevard du Parc d’Artillerie à Lyon 7^e - Direction de l’Ecologie Urbaine.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s’agit d’une demande d’autorisation présentée par la société POURQUERIE DMP en vue d’exploiter une installation de fonte et d’affinage de métaux non ferreux.

La société POURQUERIE DMP, créée en 2001, met en œuvre les activités industrielles suivantes : analyse de métaux non ferreux ; préparation des produits aux analyses, à la fonte et à l’affinage (défini ci-après) ; fonte de métaux non ferreux ; affinage chimique et électrolytique de métaux non ferreux ; traitement des bains d’affinage usagés et des rejets atmosphériques.

Considérant l’avis technique de la DREAL du 29 août 2013 et la visite d’inspection réalisée le 11 mars 2016, la société POURQUERIE DMP a fait l’objet d’un arrêté de mise en demeure du 10 mai 2016, exigeant le dépôt d’un dossier de demande d’autorisation.

L’étude d’impact montre que les précautions seront prises pour assurer la sécurité et la prévention des risques sanitaires et environnementaux.

Je vous remercie chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHARLES : *Permettez-moi de trouver ce dossier un peu curieux. En introduction, on apprend que la société POURQUERIE a fait l’objet d’un arrêté de mise en demeure le 10 mai 2016 exigeant le dépôt d’un dossier de demande d’autorisation au vu de la nomenclature des ICPE suite à un avis technique d’août 2013 et une visite d’inspection de mars 2016.*

Cette société qui existe depuis 2001, dont les activités sont décrites en début de délibération, exerce des activités polluantes depuis 15 ans sans que ces dernières soient conformes à la législation des ICPE et on met 4 ans avant d’avoir un début d’études d’impact.

Que dit cette étude d’impact ? Pour le chrome 6, le seuil de détection est supérieur à la limite d’émission, que des dépassements ont été pointés pour l’argent, que la demande biochimique en oxygène et la non chimique, font aussi l’objet de dépassement.

Pour l’argent et l’auto surveillance, quel crédit faut-il y attacher ? On nous dit que l’auto-surveillance des rejets a permis de démontrer que le dépassement est ponctuel et on dit que la société POURQUERIE est en cours d’élaboration d’un protocole pour modifier le traitement des affinages des effluents aqueux.

La conclusion de la délibération est : « l’étude d’impact montre que les précautions seront prises » ; On nous dit que la société s’exerce depuis 2001, en dehors de la réglementation des ICPE et, qu’entre 2013 et 2017, on a mis 4 ans avant de la mettre en demeure de se mettre en conformité, on

nous dit qu'il y a des dépassements qui ne sont pas vérifiés par quelqu'un d'extérieur mais par auto vérification et on nous dit que les précautions seront prises.

Nous pensons dans notre groupe que tant que le protocole avec l'entreprise n'est pas signé et que nous n'avons pas des garanties sur le fait que les rejets reviendront dans le seuil autorisé, nous ne voterons pas d'une façon aveugle ce dossier. Nous voterons contre en notant que pour nous il faut que le protocole soit signé, que le processus de vérification des seuils soit signé aussi avant de donner un blanc seing à cette société.

M. GEOURJON : *Au vu de l'intervention très intéressante de Bruno CHARLES, je voterai contre également.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.
(2 voix contre : M. CHARLES, M. GEOURJON)

8 – 26627 – Demande d'application d'une gratuité pour la mise à disposition à l'association LOU Rugby d'une parcelle de terrain à la Plaine des jeux de Gerland située 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e – Direction des Sports .

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur la plaine des jeux de Gerland et sur le LOU Rugby puisqu'il s'agit de mettre à disposition une parcelle du terrain de la plaine des jeux située au 405 avenue Jean Jaurès à destination de l'association LOU Rugby afin d'implanter la salle de musculation de l'association.

Je fais appel à votre mémoire puisque nous avons déjà passé plusieurs délibérations sur ce sujet et lors de nos dernières délibérations, nous avons bien acté que la localisation de cette salle de sport provisoire, puisqu'il s'agit d'une construction modulaire, n'était pas définie dans les précédentes délibérations puisqu'il restait à la localiser.

L'objet de cette délibération est de localiser cette salle de sport modulaire, sur le terrain de sport n° 9, sur une surface de 550 m², ça n'impacte pas le terrain de sport, c'est en bordure du terrain.

Il est proposé compte tenu de l'objet de l'association et de son accueil de tous les publics en vue de l'initiation de la pratique du rugby, une exonération de redevance pour un montant de 18 800 euros et ce, pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} octobre 2017.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

M. GEOURJON : Ma question diverse concerne le devenir du commissariat du 7^e arrondissement. Il semble que la décision de fusionner le commissariat du 7^e et du 8^e en une seule entité, soit prise si mes informations sont exactes.

Deux lieux pour ce nouveau commissariat sont actuellement à l'étude, dans le 8^e arrondissement, ce qui fera que ce commissariat couvrira un territoire vaste comptant près de 170 000 habitants.

Nous connaissons tous l'état catastrophique des locaux du commissariat du 7^e arrondissement qui est juste à côté de la mairie du 7^e, ce sont des locaux non fonctionnels, vétustes. Le commissariat du 7^e a besoin de nouveaux locaux, c'est urgent vis-à-vis des policiers qui travaillent 24 heures sur 24 mais aussi, vis-à-vis des citoyens qui doivent se rendre ponctuellement au commissariat.

Nous connaissons aussi le contexte budgétaire contraint et nous pouvons comprendre la fusion des commissariats du 7^e et du 8^e mais, en tant qu'élu local, l'idéal serait effectivement que l'on puisse conserver un commissariat dans le 7^e arrondissement, ça paraît être un point d'appui nécessaire pour développer la police de proximité avec un objectif en termes d'efficacité et de connaissance de son environnement.

Aussi pour nous, l'éventuelle fusion des commissariats ne doit pas être uniquement un problème immobilier et budgétaire, ça doit être l'occasion de renforcer la capacité opérationnelle des forces de police sur notre arrondissement, ça doit s'inscrire dans un projet plus global et plus ambitieux.

Madame la Maire, je me tourne vers vous pour vous demander si vous avez eu des garanties de la part du Ministre de l'Intérieur, vis-à-vis notamment du renforcement des effectifs de police, y compris la nuit, pour que la capacité opérationnelle des forces de police soient renforcée sur notre arrondissement ; le renforcement des effectifs administratifs pour que les agents de police puissent se concentrer sur leur mission première qui est le renforcement de la sécurité et la prévention.

Surtout, si ce commissariat doit quitter le 7^e arrondissement, il est important que le nouveau lieu soit facilement accessible pour tous les habitants du 7^e et du 8^e arrondissement : accessible en transports en commun sur des lignes fortes parce qu'il y a aussi des personnes qui ont des difficultés de mobilité qui doivent se rendre au commissariat donc, il faut penser aussi à ce problème d'accessibilité.

Je vous remercie de vos réponses.

Mme LA MAIRE : Je confirme qu'il est urgent (mais il va rester encore un certain temps puisque le projet est à venir) que les policiers ne travaillent plus dans les lieux dans lesquels ils sont actuellement et pas seulement les policiers et les personnes qui vont déposer plainte, mais également les gardés à vue que l'on voit souvent dans la rue, ce qui pose des questions de sécurité.

De toute façon, les fusions de commissariats ne sont pas faites que dans un souci de contrainte budgétaire mais dans un souci de meilleure efficacité pour mieux déployer les moyens. Le lieu qui a été choisi limitrophe aux deux arrondissements, paraît convenir.

Puisque nous avons la chance d'avoir dans notre conseil l'adjoint à la sécurité, je vais lui transmettre la parole pour plus de précisions.

M. SECHERESSE : Ce que vous venez de dire a été la remarque qu'a faite le préfet GAVORY quand il est arrivé à Lyon ; il avait procédé à la visite de ces commissariats et il avait été choqué exactement comme vous l'avez dit, par leur état.

Pour les raisons que vous avez indiquées, à la fois le travail des fonctionnaires de police, à la fois la difficulté pour les lyonnais d'accéder à un commissariat de ce type- là et aussi pour des prévenus de ne pas avoir les conditions normales qui doivent leur être réservées.

Après avoir expliqué que ce n'était pas un dossier de la ville de Lyon même si elle mettait à disposition ses locaux, le préfet GAVORY avait demandé d'organiser une réunion dans mon bureau, à laquelle il participait ; il a ainsi été un agent très actif dans la résolution de ce problème.

Le DDSP a permis de faire avancer ce dossier parce qu'il venait d'arriver à Lyon, avec une vision neuve de l'opération. Un autre service important est le SGAMI qui s'occupe de tout ce qui concerne le patrimoine et l'immobilier pour le Ministère de l'Intérieur. Nous avons travaillé avec ces services qui sont basés à Lyon.

Du côté de la Direction Départementale, on s'est aperçu que les services étaient éclatés. Le Directeur Départemental me disait : « si jamais vous avez un petit accident dans le 5^e ou le 3^e arrondissement et que les fonctionnaires de police doivent vous écouter, vous devez aller à l'autre bout de Lyon et pour vous y rendre ce n'est pas pratique donc il faut changer ça. ». On a eu l'idée de travailler autour d'un immeuble qui accueillera les services nécessaires.

Je suis très optimiste et je pense qu'en 2019/2020, les Lyonnais auront un commissariat qui sera en partage avec 2 arrondissements, situé correctement et accessible ; c'est ce qui se passe pour la Croix Rousse (1^{er} et 4^e) place Louis Pradel, c'est la même chose pour le 3^e et le 6^e arrondissement, il n'y a rien d'extraordinaire sur le plan local.

Je n'ai jamais communiqué dessus car c'est une opération du Ministère de l'Intérieur. La ville de Lyon a apporté son concours mais elle ne met pas un centime, elle n'est pas opérateur et ce n'était pas à moi de l'annoncer mais puisque vous posez la question, je confirme cela.

Il y aura des capacités nouvelles pour la police nationale d'intervenir dans notre arrondissement car ce sera plus pratique d'intervenir à partir de cet endroit du 7^e, que de la Direction Départementale qui était située un peu plus loin. La question des effectifs telle qu'elle se pose aujourd'hui n'est pas liée à ce service ni dans le même calendrier.

Il est clair que le Ministre de l'Intérieur a souhaité demander à ses services de faire en sorte que le déficit qui existait à Lyon, historique bien entendu, soit revu autour de l'idée d'aller vers quelque chose qui ressemblerait à la situation d'il y a quelques années.

Il y aura l'arrivée de nouveaux fonctionnaires de police pour la DDSP et bien entendu un nombre important sera consacré à ce qui se passe à Lyon mais aussi dans des communes périphériques. En revanche, je ne peux pas dire que ce sera affecté au 7^e car ce n'est pas comme ça que raisonnent les services de police.

Les charges indues des policiers : quand le président de la République a visité les Berges du Rhône, il y a quelques semaines, il a discuté avec l'ensemble de la police nationale et de la police municipale ; en particulier, après avoir eu une discussion avec la commandante qui s'occupe de la brigade des transports en commun, il a interrogé un certain nombre de policiers sur un dossier qu'il connaît bien : en ce qui concerne la question des gardes de prisonniers hospitalisés, je pense qu'il a la volonté de faire en sorte que les choses progressent.

Les policiers perdent beaucoup de temps parce que c'est très long de garder des prisonniers hospitalisés. En ce qui concerne l'ensemble des dispositifs électoraux, il faudra bien entendu les faire évoluer et ce seront les mairies qui auront à effectuer ce genre de tâche dans la mesure où il faut libérer les policiers de l'ensemble de ces paperasseries qui anesthésient les commissariats.

Par ailleurs, quand un policier est appelé en urgence, il laisse ce travail en plan, il le reprend après ce qui n'est pas une bonne chose.

Ce n'est que le produit de mon écoute et observation de ce qu'a dit le président de la République avec quelques policiers lyonnais.

Mme LA MAIRE : Nous levons cette séance qui est terminée. Bonne soirée à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h35.